

Nos réf. : LD-CC- 2024.03.01
Direction Générale
Tél. : 03 44 06 22 60
Fax : 03.44.45.04.44
✉ direction@cdg60.com

Objet : Recensement des postes pour l'ouverture des concours

Beauvais, le 6 mars 2025

Madame le Maire, Monsieur le Maire,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Je vous adresse ce courrier afin d'attirer votre attention sur le rôle crucial des employeurs publics dans le cadre du recrutement des agents territoriaux.

Les Centres De Gestion de la fonction publique territoriale ont notamment pour mission obligatoire, l'organisation des concours et des examens professionnels.

Un concours ne peut être ouvert que sur la base d'un arrêté d'ouverture qui doit contenir des mentions obligatoires telles que :

- les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions,
- la date et le lieu des épreuves,
- pour les concours seulement, le nombre de postes ouverts ainsi que, le cas échéant, leur répartition par spécialités, disciplines et options. Ce nombre est fixé par l'autorité organisatrice en fonction des proportions indiquées dans les statuts particuliers.

A cet effet, et avant chaque ouverture de concours, il appartient à chaque autorité organisatrice de procéder au recensement des postes auprès des collectivités territoriales et établissements publics issus de son ressort géographique.

Les tensions de l'emploi public, ses conséquences en terme de service public rendu aux administrés, l'attractivité de la fonction publique territoriale, nécessitent ainsi d'identifier le nombre de postes correspondant aux besoins des employeurs publics de manière la plus précise et appropriée.

C'est pour ces raisons que le Centre De Gestion de l'Oise s'appuie sur les déclarations effectuées par les employeurs publics du territoire, dont le soutien et la collaboration active constituent les clés de la réussite de ce recensement. Cette phase préalable de recensement est fondamentale puisqu'elle conditionne l'organisation même des concours.

Le Centre De Gestion sollicite donc une attention toute particulière et un engagement sans faille de votre part pour répondre aux enquêtes de recensement. Votre service ressources humaines reçoit, une fois l'an au moins, cette enquête à laquelle il est primordial de répondre, tant sur la nature de la réponse que sur le nombre de postes à déclarer, qui conditionne ainsi l'ouverture des concours.

Force est de constater que lors des jurys pléniers d'admission des concours, ceux-ci sont surpris du faible nombre de postes ouverts, face aux difficultés rencontrées dans le fonctionnement quotidien de leur administration.

Le service concours et examens reste à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.




Alain VASSELE

Président du Centre de Gestion de l'Oise